

## Le naufrage tranquille de l'armée suisse

**Critiquée de toute part, la troupe perd son identité et ses effectifs. Et l'isolement qui la guette risque de compromettre davantage sa mission.**

Deux avions de transport ont cloué sur le tarmac le programme d'armement 2004. Certes, une fois purgé des deux Casa C-295M d'une valeur de cent neuf millions, le reste de la panoplie sera accepté par le parlement lors d'une prochaine session. Pourtant, ce refus des crédits constitue non seulement une première historique, mais aussi le signe que l'armée fait eau de toutes parts.

D'une part, l'armée de milice a vécu. Elle n'intègre plus que 63% des conscrits, en raison d'une réduction des effectifs qui va se poursuivre. L'obligation de servir devient donc un abus de langage. En outre, les cantons alémaniques où la tradition militaire reste vivace risquent de monopoliser des places désormais limitées. En tout cas, s'agissant des jeunes cadres, il semble bien que les Romands disparaissent. Comme se raréfie la traduction en français des documents qui leur sont destinés. Mais chut! cette évolution est encore taboue et aucun chiffre clair ne permet de comparaison inter-cantonale sérieuse. D'autre part, sur le terrain, le marasme augmente: cours de répétition où les soldats ne se présentent plus, gardes d'ambassades auxquelles les officiers ne sont pas réellement préparés,

multiplication des activités civiles sans liaison avec la sécurité.

Cette gabegie est logique pour une institution dont la finalité et les stratégies sont obscures. «L'armée produit de la sécurité» répond Samuel Schmid quand on l'interroge sur ses missions. «Elle sert la cohésion nationale, elle forme les citoyens» ajoutent nombre d'élus cultivant les clichés. Quant aux militaires, ils renvoient aux textes fondamentaux. Mais tant l'article 58 de la Constitution que l'article 1 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration fédérale (LAAM) sont lacunaires. Prévention de la guerre et maintien de la paix, défense de la Suisse et de sa population, contribution éventuelle à la sécurité intérieure, contribution à la promotion de la paix sur le plan international, tels sont les mots clés de dispositions qui autorisent toutes les interprétations.

En fait, on discute de défense nationale depuis dix ans. En 1996 s'ouvraient les travaux de la commission Brunner; en 2006 s'achèvera la mise en place d'Armée XXI. On devrait donc disposer d'une politique de défense clarifiée.

*continue en page 2*

### Sommaire

Le service public cherche son identité à l'OMC.  
*page 2*

Les salaires payent la hausse des allocations familiales.  
*page 3*

Vaud mise sur un compromis entre recettes fiscales et économies pour assainir ses finances.  
*page 4*

Lettre ouverte du Nomes à Joseph Deiss.  
*page 5*

Le prix du livre souffre de l'emprise des diffuseurs.  
*page 6*

Don Quichotte à Martigny.  
*page 7*

Le Feuilleton d'Anne Rivier.  
*page 8*

### Asile

Les jugements du Tribunal fédéral favorables aux requérants déboutés ne peuvent pas remplacer la défense des valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution.

*Édito en page 3*

# Service public: à chacun sa vérité

**Les négociations commerciales de l'OMC ont repris. Elles toucheront les agriculteurs qui ont des raisons de protester. Elles inquiètent les défenseurs du service public. Mais à tort. S'il y a menace de démantèlement, elle vient de l'intérieur et non pas de l'étranger.**

La Suisse compte sur le développement des services pour assurer sa prospérité. Elle s'apprête à déposer à l'OMC une offre améliorée pour l'ouverture de ce marché. Elle accepte, en échange, une nouvelle libéralisation des produits agricoles. Berne ne cache pas que de réels sacrifices seront imposés à nos paysans qui donnent de la voix pour tenter de limiter les dégâts. A l'inverse, Joseph Deiss et tous ses collaborateurs spécialisés multiplient les apaisements en direction des défenseurs du service public. Les négociations qui devraient aboutir à la fin de cette année ne toucheront pas le secteur public. La menace est illusoire. Les services de l'OMC disent de même, textes et commentaires à l'appui.

L'Accord général sur le commerce des services (art 3 b et c) exclut de la réglementation le «service fourni dans l'exercice du pouvoir gouvernemental» à savoir un service qui n'est offert ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Cette courte définition, à l'intérieur d'un accord par ailleurs fort dé-

taillé, permet des interprétations diverses. Or chaque pays, ou presque, a sa propre conception du service public et de son extension. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, il y a dix ans, chacun a pris la liberté de définir lui-même ce qu'il entend par service public. Cette pratique a été formellement reconnue en 2002 par les ministres de l'OMC réunis à Doha, avec la bénédiction des Etats-Unis, de l'Union européenne... et de la Suisse. Pour en changer, il faudrait l'adoption d'un nouveau texte contraignant admis par les 147 membres de l'organisation. Cette hypothèse est irréaliste.

## L'école à l'abri

Pour la Suisse, comme pour tous les pays, le débat sur le service public est étranger à l'OMC. Pour harmoniser sa politique à celle de l'Europe, Berne a décidé de libéraliser les télécommunications, une large partie de la poste et bientôt la distribution de l'électricité. Dans ses offres d'ouverture à l'OMC, le Conseil fédéral ne change rien à la situation actuelle. Il a fait, par exemple, une large

offre d'ouverture dans le domaine de l'enseignement, mais dans le respect de toute législation nationale ou cantonale. Cela signifie que toute prestation qu'un privé suisse peut offrir actuellement, une crèche, une école de langue, est ouverte sans discrimination à un privé venant de l'étranger. On ne touchera pas en revanche au financement massif et quasi exclusif de l'école par les cantons et la Confédération. Une autre attitude serait politiquement suicidaire. Comment le Conseil fédéral pourrait-il permettre à ses diplomates de remettre en cause tout l'édifice de l'école dans nos cantons? Ce serait le plus sûr moyen de faire échouer tout accord international.

Le débat sur l'étendue et la forme du service public est légitime mais ne se pose pas à l'OMC. La libéralisation mondiale des services risque, en revanche, de favoriser le dumping des salaires de la part d'entreprises étrangères qui importent leur propre main-d'œuvre. C'est sur ce danger-là que devraient s'interroger les altermondialistes. *at*

## Armée (suite)

### Le naufrage tranquille de l'armée suisse

Or, le résultat de ce long processus est une réforme aux objectifs contradictoires. Réduction des effectifs et professionnalisation doivent se conjuguer avec la conscription obligatoire. De même, les engagements internationaux s'ajoutent à la neutralité armée. On parle d'«interopérabilité» et de «coopérations», mais sans jamais oser dire qu'il n'est point de salut hors d'une alliance. Via l'OTAN ou la Politique Etrangère de Sécurité

Commune (PESC) de l'UE, tous les Etats européens fondent leur sécurité sur un ou plusieurs réseaux supranationaux. Existe-t-il un seul Suisse sensé pour imaginer une défense militaire autonome aux frontières? L'état-major cautionne-t-il cette fiction?

L'armée flotte au milieu du fleuve, entre mythe et réalité, entre passé et avenir. Aux Chambres, elle subit les attaques simultanées de ceux pour qui elle s'engage trop

dans les missions de paix à l'étranger et de ceux pour qui elle se cramponne au concept de neutralité tout en coûtant trop cher. Nul n'est besoin d'être Clausewitz pour deviner qu'une unité sur laquelle on tire des deux rives n'est pas dans une situation favorable. Pourtant, Samuel Schmid ne semble pas disposé à prendre les rames. Isolé dans un Conseil fédéral sans doctrine, otage de son parti, privé de crédits et de crédibilité, inca-

pable de dramatiser pour relancer ses réformes, pétrifié dans les non-dits, il préside en souriant au long naufrage tranquille de sa barque, tout en assurant que l'équipage reste «très motivé».

Faute de stratégie, l'outil stratégique est en danger. Aux affaires militaires comme aux affaires étrangères, tant que la Suisse n'aura pas quitté l'isolement pour l'intégration, elle se débattrà à mi-chemin, asphyxiée par les tourbillons. *fc*

# Une bonne idée mal financée

**C'est toute la collectivité qui doit soutenir les familles et un taux de natalité suffisant.**

Le Conseil national a décidé de fixer un montant minimum pour les allocations familiales, valable dans toute la Suisse: 200 francs par enfant et 250 francs pour les jeunes de 18 à 25 ans en formation. Mais la décision n'a réuni qu'une fragile majorité et il n'est pas certain que le Conseil des Etats la confirme.

Cette bonne nouvelle pour les familles a un coût qu'il faut financer. Le Conseil national n'a guère fait preuve d'imagination en la matière en bricolant une solution peu convaincante. Aujourd'hui le financement des allocations familiales est à la charge des employeurs - un peu plus de quatre milliards annuellement. Soit en moyenne 1,64% de la masse salariale, mais avec des variations importantes - de 0,1 à 5% - selon le canton et la branche. Avec le nouveau montant minimum valable, la charge des employeurs passerait à 1,82%, soit une augmentation de 600 millions. Le Conseil national a décidé que les employeurs continueront à prendre en charge le financement des allocations familiales, mais jusqu'à concurrence de 1,5% de la masse salariale. Au-

delà, employeurs et employés se partageront les cotisations.

Ce mode de financement est à la fois compliqué et injustifié. Il fait endosser aux employeurs, et accessoirement aux salariés, une responsabilité qui n'est pas la leur. Les allocations familiales ne relèvent pas d'une logique assurancielles. Ce soutien aux familles manifeste l'intérêt de la collectivité pour un taux de natalité suffisant au renouvellement de la population. Un choix à l'évidence de nature politique. C'est donc à la collectivité d'en assurer la charge financière par le biais du budget. Plutôt que le versement d'une allocation, on pourrait d'ailleurs imaginer une réduction du montant de l'impôt dû, ce qui renforcerait la dimension sociale de ce soutien.

Par ailleurs, le financement basé sur la masse salariale perpétue une inégalité de traitement: les entreprises dont l'activité exige beaucoup de main-d'œuvre sont défavorisées par rapport à celles qui privilégient le capital. A l'heure où l'on cherche à stimuler la création de places de travail, il est paradoxal de renchérir le coût du travail, même si c'est au nom d'une bonne cause. *jd*

## Sus aux subventions !

L'UDC aime à dénoncer les prétendues «turpitudes» d'une «classe politique» dont elle affirme bien souvent ne pas faire partie. Mais ces derniers temps, elle a surtout fort à faire avec les scandales qui agitent sa section jeunesse. Une plainte pénale vient en effet d'être déposée contre l'ancien secrétaire général des Jeunes UDC suisses (JUDC), accusé d'avoir escroqué au moyen d'une fausse facture les jeunes radicaux. Elle s'ajoute à l'action en justice de sa section zurichoise contre son ancien caissier, parti avec la caisse. Mais ces déboires judiciaires ne sont que peu de chose face aux déchirements internes des jeunes blochétiens. Depuis la fin de l'an passé, quatre sections cantonales des JUDC, qualifiées par le *Tages-Anzeiger* d'«ultraconservatrices et fondamentalistes religieuses», ont tout simplement fait sécession, provoquant la démission du président central. Toujours selon le quotidien zurichois, les rebelles auraient été soutenues par Ueli Maurer et Gregor Rutz, jeune secrétaire général du parti suisse. Parmi les griefs: les JUDC suisses se rendraient coupables d'étatisme caractérisé en demandant (et se voyant accorder) une subvention fédérale pour activités de jeunesse extra-scolaires! Et les jeunes du parti d'extrême-droite poussent le zèle jusqu'à recevoir la subvention la plus élevée de tous les partis de jeunes, loin devant l'ennemi socialiste, pourtant taxé de gaspillage des deniers publics à la moindre occasion. On attend avec impatience une attaque du même ordre contre les subventions agricoles. *jcs*

Edito

# Le droit ne suffit pas

Le refus d'accorder une aide d'urgence aux requérants déboutés viole la Constitution. Le Tribunal fédéral a tranché tout de même. La future loi sur l'asile empêchera peut-être les NEM (demandeurs d'asile à qui l'on refuse l'entrée en matière) de recevoir des prestations minimales d'existence. Ainsi en a décidé le Conseil des Etats. Qu'un ministre de la Justice critique publiquement le verdict de Mon-Repos n'est pas acceptable. Mais on aurait tort de croire l'arrêt des juges fédéraux inscrit dans le marbre constitutionnel.

D'abord, les Chambres fédérales, voire le peuple en cas de référendum, auront le dernier mot: le Tribunal fédéral applique les lois fédérales sans en examiner la constitutionnalité. La question juridique serait aussi plus délicate à résoudre si une base légale en bonne et due forme restreignait le droit aux conditions minimales d'existence. Les experts s'époumonent déjà dans des avis divergents. Et le droit n'est jamais que le reflet provisoire de l'état des opinions à un moment donné. Un vote du peuple et des cantons peut modifier la Constitution.

Le recours abusif à l'argumentaire juridique peut nuire à la santé du débat politique. Il ne s'agit plus de critiquer un choix qui serait mauvais mais de disqualifier une décision que des experts estiment illégale. On déplace le débat: plutôt que de défendre des valeurs, on se réfugie derrière des arguments techniques, souvent compris des seuls spécialistes. Les syllogismes juridiques remplacent sournoisement les idées de fond. Le tribun politique fait place à l'expert juridique.

L'article 12 de la Constitution garantit à quiconque se trouve dans une situation de détresse le droit de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine. Il matérialise une idée noble, selon laquelle personne, quelles que soient les circonstances, ne doit être laissé sur le bord de la route sans ce minimum qui fait de lui un homme. Avant d'être un article constitutionnel, c'est une valeur fondamentale. Si l'idée que personne ne doit mourir de faim ne mérite pas un combat, alors laquelle? Une société mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres. *ad*

# Des chiffres et des êtres

**La gauche et la droite ont trouvé un compromis sur la voie de l'assainissement des caisses cantonales, sans oublier le sens concret des dépenses publiques.**

Deux chiffres, références du débat politique vaudois sur l'assainissement des finances cantonales : quarante-cinq millions et 6,3 milliards. Quarante-cinq millions, ce sont les recettes nouvelles, impôts ciblés sur les classes aisées, votés par le Grand Conseil et objet d'un référendum de la droite. Quant aux 6,3 milliards, ils représentent, comme une toile de fond, le total du budget vaudois.

La disproportion est telle entre les gouttes d'eau des millions et la mare des milliards que la droite s'en sert comme d'un argument pour contester l'utilité de cet apport fiscal. Tout budget, fait-elle remarquer, malgré ses postes fixes et sa rigidité, n'est jamais entièrement dépensé jusqu'aux derniers centimes. Or 1% du budget vaudois, c'est soixante millions. Dès lors, à quoi bon ?

## La prime au méga

Quand les chiffres sont privés de leurs références concrètes et manipulés pour

eux-mêmes, le plus grand l'emporte non seulement en nombre mais aussi en prestige. C'est un stimulant puissant de centralisation. Entendant que dans un petit canton, quatorze millions d'économies créent un psychodrame politique, certains sourient. Qu'est-ce que quatorze millions, comparés aux variations de l'impôt fédéral sur les bénéfiques ? Ou encore, les efforts douloureux d'une petite université paraissent dérisoires en regard des moyens et des marges de manœuvre des Ecoles fédérales.

Parce qu'ils sont abstraits, les grands chiffres encouragent de surcroît un débat politique verbal, sans contenu concret. Sur six milliards, on peut faire des économies. Lesquelles ? Pas besoin de préciser, plus le champ est grand, plus il est facile de glaner.

Les grands chiffres abstraits déshumanisent la politique. Il faut savoir ce que signifie mille francs d'impôts sur le revenu d'un contribuable très modeste pour redonner un sens concret à la dépense pu-

blique. Il faut savoir ce que signifie être deux dans une chambre d'EMS pour apprécier la portée d'une mesure d'économie.

## Le choix vaudois

Le Conseil d'Etat vaudois s'est fixé comme objectif de législature l'assainissement des finances pour redonner au canton sa capacité d'investir. Sa cohésion s'est affirmée à cette épreuve. Pour 2005, il a choisi deux tiers d'économie et un tiers de recettes nouvelles. Sa formule tient compte de la répartition politique : les départements les plus lourds et les plus exposés aux restrictions sont tenus par des socialistes. Ce qui implique une contrepartie. En l'occurrence, quarante-cinq millions de recettes ciblées.

Cette politique concrète, équilibrée, mérite d'être confirmée. Les quarante-cinq millions en jeu représentent le tiers du déficit des comptes. En priver le canton, c'est retarder l'assainissement et réactiver un affrontement gauche-droite, là où il a été surmonté. *ag*

## La dation

Est-il possible de payer ses impôts en nature ? Non, sauf si l'Etat et le contribuable s'accordent pour proposer la dation d'un bien de haute valeur artistique, historique, scientifique. Et si une base légale l'autorise. Quelques cantons et de nombreux pays européens l'ont prévu. Le canton de Vaud s'apprête à le faire à la suite du postulat du député socialiste Alexandre Bidaud. Chacun a en tête l'importance de la dation dans la succession Picasso, mais la pratique suisse est plus terne. Le canton de Genève n'a été saisi depuis 1996 que de deux cas, dont un seul a abouti. La dation présuppose en effet que l'Etat dispose d'une structure d'accueil du bien acquis ; pour l'essentiel, il s'agit de musées, et notamment des musées des Beaux-Arts. Et, au vu de l'importance des collections privées dans notre pays, on imagine que la dation pourrait être à l'avenir d'une application plus courante.

La dation repose sur le principe qu'une œuvre entre pour la pérennité dans le patrimoine public, alors que la recette en francs se serait noyée sans laisser de traces dans la masse des recettes fiscales. Et, sans ces circonstances particulières, l'Etat n'aurait pas songé à engager la dépense pour une telle acquisition. C'est une sorte de « vente forcée de plein gré ».

Il ne faut pas confondre la dation avec la possibilité, sur le modèle américain, de déduire de l'impôt des montants substantiels versés à des institutions hospitalières, universitaires, etc... En ce cas, l'affectation des recettes fiscales est décidée par le contribuable lui-même, ce qui, dans notre conception de l'Etat, n'est pas acceptable. *ag*

## Médias

Il n'y a pas de presse Ringier, mais des produits Ringier plus diversifiés que la critique est disposée à l'admettre. C'est l'opinion du professeur Peter Glotz dans le numéro de Pâques du *SonntagsBlick*. Le professeur n'ignore pourtant pas que les effets de synergie existent à la maison Ringier. Un exemple : la simultanéité de la publication dans *L'Hebdo* et *Blick* d'articles sur les intérêts personnels des membres du Parlement fédéral.

*woz die Wochenzeitung*, hebdomadaire de gauche alémanique, appelle au secours. La relance d'il y a deux ans a augmenté le nombre des abonnés, mais a coûté plus cher que prévu et la publicité n'a pas suivi. Le journal paraît depuis vingt-cinq ans. *cfp*

# Lettre ouverte du Nomes au conseiller fédéral Joseph Deiss, chef du Département fédéral de l'économie

L'économie suisse regarde vers les Etats-Unis. La NZZ et *Le Temps* viennent d'annoncer que le Secrétaire d'Etat à l'économie (seco) examine l'opportunité de négocier un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis. Soutenue par la Chambre de commerce américano-suisse, cette démarche a suscité l'intérêt des Américains, lors de premiers tests conduits par Jean-

Daniel Gerber, directeur du seco. Certes, rien n'est fait. Mais une «fenêtre de tir» pour les négociations serait ouverte jusqu'en juin 2007 et la réflexion semble aller bon train.

Hors de tout sentiment anti-américain, il est permis de s'interroger sur le sens de cet accord. On imagine sans peine ses effets douloureux sur le dossier agricole. Mais on peut aussi se demander s'il n'élèverait pas

des obstacles à une future adhésion à l'Union européenne. Difficile de se prononcer, puisque sa portée n'est pas définie. Cependant, on ne peut l'exclure.

En tout cas, en termes politiques, ce changement de cap dans nos ardeurs négociatrices ne saurait passer inaperçu de nos voisins. Comment mieux signifier notre volonté de rompre avec la communauté de destin européenne? C'est

d'ailleurs bien l'option de Christoph Blocher, qui a régulièrement plaidé pour un partenariat privilégié avec les USA dans ses discours de l'Albisgüetli.

Dans ce contexte, le Nouveau Mouvement Européen Suisse (Nomes) a souhaité obtenir des éclaircissements du conseiller fédéral Joseph Deiss, en lui adressant une «lettre ouverte» que DP publie ici.

MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL,

*Par les médias, notamment Le Temps du jeudi 24 mars 2005, nous venons d'apprendre que l'opportunité de négocier un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis était actuellement examinée par le seco.*

*Cette nouvelle nous interpelle dans la mesure où cette démarche s'inscrit dans l'illusion qu'ont toujours cultivée certains milieux de l'économie suisse, à savoir «être local au plan politique et mondial au plan économique». A notre sens, cette «médaille à une face» n'existe pas: les intérêts géographiques, historiques, politiques et économiques de notre pays sont liés et ils sont prioritairement dépendants de l'Europe qui est notre continent.*

*Par ailleurs, l'idée de se tourner vers les Etats-Unis est également celle des milieux nationalistes et plus particulièrement de Christoph Blocher qui alors qu'il était président de l'ASIN a souvent revendiqué l'adhésion de la Suisse à l'ALENA (accord de libre échange nord-américain conclu en 1994 entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, n.d.l.r), pour mieux rejeter l'Union européenne et ses valeurs.*

*Par conséquent, forts de ces constats, nous prenons la liberté de vous transmettre les questions suivantes:*

1) *Au moment où le peuple suisse va devoir accepter en septembre l'extension de la libre circulation des personnes au plan européen pour des raisons économiques, faut-il comprendre que le seco se détourne d'ores et déjà des principes de solidarité incarnés par le projet européen au profit du modèle américain?*

2) *Au moment où le camp de l'ouverture, et notamment les membres du Nomes, sont appelés à faire campagne pour le oui dans deux scrutins difficiles, faut-il comprendre que d'ores et déjà la Suisse a choisi de ne plus s'intéresser à la construction européenne, non seulement au plan politique, mais encore et pour la première fois, également au plan économique?*

3) *A votre sens, l'avenir de la Suisse est-il toujours au cœur de l'Europe et, plus concrètement, l'adhésion de la Suisse à l'UE est-elle encore un «objectif stratégique» que le Conseil fédéral revendique ouvertement?*

*Ces interrogations sont celles de l'opinion: dans une année où des pas doivent être faits en direction de l'Europe, elle est en droit de savoir si, en pleine contradiction avec ce rapprochement, d'autres pas sont simultanément préparés pour s'en distancer définitivement.*

*C'est dans cet esprit positif de clarification des enjeux, que nous vous remercions vivement de vos réponses et que nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.*

*Au nom du Nomes*

*Almut Bonhage, Secrétaire générale*

*Yves Christen, Président*

*François Cherix, Vice-président*

*31 mars 2005*

# Les lecteurs pris en otage

**Les diffuseurs «taxent» lourdement les ouvrages importés en Suisse. Les consommateurs désertent les petites librairies et achètent sur Internet.**

Alphonse Allais voulait ajouter aux droits de l'homme le droit de s'en aller. Beaucoup plus tard, un économiste allemand très brillant et très ironique, Albert Hirschman, fit carrière aux Etats-Unis après avoir fui le nazisme. Il y publia dans les années septante un petit livre un peu oublié, *Exit, Voice and Loyalty*. Il y explique que le consommateur mécontent commence à donner de la voix (*voice*), mais qu'il se sent tenu par sa fidélité (*loyalty*) vis-à-vis de son fournisseur. Lorsqu'il n'en peut plus et si sa parole n'a pas été écoutée, il s'en va sur la pointe des pieds, généralement sans rien dire (*exit*) et il change de magasin.

C'est sans doute ce qui va se passer pour les acheteurs de livres en Suisse romande. À ceci près que la phase revendicative

risque d'être inexistante. On le sait, en Suisse romande, le prix du livre est 25 à 40% plus cher qu'en France. Or, 80% des livres vendus proviennent de notre grand voisin. Cette différence de prix n'est pas liée au niveau des coûts et des salaires pratiqués dans notre pays, mais à la marge, baptisée «tablette» prélevée par les diffuseurs, autrement dit les grossistes. En France, il n'existe pas de grossistes et les éditeurs diffusent eux-mêmes leur production. En Belgique, les livres français sont environ 10% plus chers qu'en France. Or, les livres ne paient pas de droits de douane et la TVA en Suisse est de 2,4%, soit nettement moins qu'en France où elle est de 5,5%. L'argument de la Suisse qui paie davantage, car hors de l'Union Européenne, ne tient donc pas pour ce secteur.

Les diffuseurs justifient leur marge par leurs stocks et leur disponibilité. Un client qui commande un ouvrage français dans une librairie suisse le reçoit certes dans un délai très bref, mais il supporterait sans doute quelques jours d'attente supplémentaires, si l'ouvrage lui était facturé 30% moins cher. Et si la concurrence entre la FNAC et Payot n'a en rien bénéficié au consommateur, les petites librairies se retrouvent vite étranglées dès que les deux géants dépassent les rabais usuels et que les meilleures ventes sont disponibles en grandes surfaces à prix réduits. D'ailleurs trente-cinq d'entre elles ont fermé leurs portes en Suisse romande depuis 2001. Le prix unique est-il la solution? Certains considèrent qu'il figera les prix trop élevés d'aujourd'hui.

Que fait le consommateur? Il s'en va et achète ses livres en

France via Internet. Les prix sont français et les frais d'expédition comportent généralement un forfait d'un peu moins de dix francs par commande et parfois, mais pas toujours, un coût de trois à quatre francs par article. Sans parler de la TVA dont il faut généralement s'acquitter au guichet de la poste. Mais le gain par rapport à une acquisition dans une librairie suisse reste considérable, pour peu que la commande porte sur un nombre assez élevé d'ouvrages. Devant leur écran, les consommateurs quittent discrètement les librairies suisses comme l'avait prévu Hirschman et ils appliquent les droits de l'homme vus par Alphonse Allais. jg

Les informations sur le livre en suisse sont tirées de la revue *CultureEnjeu*, n° 5. [www.enjeupublic.org](http://www.enjeupublic.org)

## Courrier

### La technique au service de l'homme

**Les remarques d'un lecteur au sujet de l'article  
La quête désespérée de la croissance paru dans DP n°1638.**

Après hésitation, je vous envoie ces quelques remarques pour souligner ici et approuver le texte de l'article. Il est évidemment facile de réclamer de l'argent de l'Etat pour soutenir l'économie ou favoriser la «croissance» et en même temps exiger des restrictions dans ses tâches sociales; celles qu'il doit assumer par suite de l'égoïsme de la droite. Concernant la réunion à Zurich d'Avenir Suisse, dont vous parlez, et l'intervention de Ulrich Kohli, il ne faut pas juger paradoxale la faible croissance de la Suisse par rapport à l'Europe en un siècle, comparée au fait que ce pays est passé durant ce

laps de temps de pays pauvre à l'un des plus riches. Ce raisonnement oublie qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, tous les pays d'Europe étaient totalement détruits et ruinés, à part la Suisse, et que depuis lors leur rattrapage a été gigantesque grâce à la reconstruction et à l'organisation économique et politique que nous savons, à laquelle nous devrions participer un peu, bientôt, si tout va bien.

Les progrès techniques des derniers vingt ou trente ans ont bouleversé les modes de production. Ils ont aussi transformé les modes de vie dans des directions qui ne sont pas toujours favorables. Ils exigent aujourd'hui

une organisation de la vie dans les Etats évolués qui soit différente de celle d'il y a cinquante ans, ce que la Suisse doit voir maintenant. Je suis un vieil ignare en matière de «science économique», mais j'ai eu l'occasion de suivre pas à pas professionnellement les développements de la technique. Elle doit être mise au service d'un bien-être raisonné des sociétés humaines. Ce devrait être le premier principe, le dogme fondamental de l'action des politiques.

Par moments, il me semble que vous l'avez compris.

Daniel Rochat, Prilly

# La Triste Figure et l'humour des peintres

La parution de *Don Quichotte de la Mancha* en 1605 marque, a-t-on pris l'habitude de dire, l'apparition du «roman moderne». La même année, à Strasbourg, Johann Carolus imprime *Relation*, premier «journal moderne» selon la très officielle Association Mondiale des Journaux.

La discrétion avec laquelle on procède en 2005 à cette double commémoration - quatre cents ans de modernité de l'écrit donnent un peu le vertige - n'a pas découragé trois peintres romands de s'associer à un écrivain parisien pour célébrer à leur manière l'œuvre de Miguel de Cervantès.

**P**aysage avec don Quichotte, publié ce mois aux éditions art&fiction, est un petit livre provocateur. Il rassemble des détails d'un dessin monumental exécuté par Philippe Fretz, Stéphane Fretz et Stéphane Zaech sur lesquels, de page en page, le long d'une ligne unique, défile une nouvelle de Stéphane Zagdanski, intitulée *DQ2005*. Nous y est conté un nouvel épisode de don Quichotte («un chic type») arpentant sur sa Rossinante (une «patinette en aluminium») la galerie marchande du Louvre pour offrir à Dulcinée («poinçonnée de ces pustules patentées qu'on nomme piercings») un téléphone mobile du dernier cri.

Même si l'hilarité que provoque cette aventure contemporaine de Chevalier de supermarché nous distrait des magnifiques variations à l'encre de Chine que le texte traverse, l'écriture et le dessin sont ici au service d'un projet étonnant: orner la salle d'apparat du Manoir de Martigny d'un paysage. La grande salle de cette demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle, revêtue d'un lambris peint et repeint, où le faux-bois alterne avec le noyer, devait à l'origine être couverte de peintures illustrant des épisodes de don Quichotte. Fretz, Fretz et Zaech sont partis

de cette assertion publiée par Joson Morand en 1935 dans *La Maison Bourgeoise en Suisse* mais que n'a confirmée aucune source. Peu importe, ce type de rumeur convient fort bien aux peintres pour faire entrer dans leur Paysage la figure (égayée par Zagdanski) du premier héros romanesque moderne. Dans l'exposition, la place du texte est réservée par des phylactères disséminés tout au long de la paroi. La contribution de l'écrivain vient ainsi s'y déposer comme «un papillon au cœur d'un presse-papier de cristal». La fiction contemporaine est à ce prix: il faut un genre aussi vénérable que le paysage en peinture pour nous faire sentir aujourd'hui tout le trajet parcouru par le roman en quatre siècles.

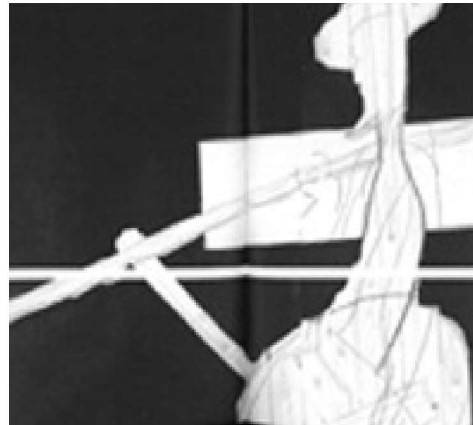
## Le paysage ou l'art de dégriser

Le livre (conçu en tant que catalogue d'exposition) s'achève par un essai de Stéphane Zagdanski, *Cervantès émancipé*, qui donne une subtile mesure de la rencontre texte-image: «aller-retour entre la feinte et le vrai; fiction fabulée dans l'Histoire; opacité par excès de transparence; suspense ironique et dégrisant... autant d'éléments qui concourent à une parfaite autarcie romanesque du Quichotte, lequel relève ainsi de ce qu'il faut nommer une dialectique du vrai et du faux, une joute du vraisemblable et de l'invraisemblable trouvant leur parfaite unité dans le rire.»

Au cœur du roman, c'est donc l'absence d'humour - symbolisée par l'Inquisition

au temps de Cervantès - qu'il faut conjurer. Je fais l'hypothèse d'un humour sophistiqué chez les peintres Fretz, Fretz et Zaech, qui n'en sont pas à leur première

collaboration: il y a eu *Les droits et les devoirs*, une peinture murale réalisée en 1995, *Gaudium et Spes I* en 1999 et les gravures de *Utopomachia* en 2002. Le prodigieux paysage dans lequel apparaît don Quichotte, réalisé à Genève par les trois artistes, alors que Zagdanski



Détail, page 96 - 97

concevait sa nouvelle à Paris, n'a rien de bucolique. S'y croisent des barbelés végétaux et des barrières d'improbables montagnes, des clôtures à la perspective tronquée, des nuages épais sur des flots inquiétants. Enfin, devant un ciel d'encre noire se détache le profil familier du Chevalier à la Triste Figure sur sa monture. Tous deux semblent constitués de planches de bois. Comme si le dessin devait restituer, dans la dialectique du vrai et du faux dont parle Zagdanski, une autre dimension du héros romanesque: «...une collaboration végétale qui repose sur la patiente sérénité du temps. Il a la beauté d'un tronc noué, dit une notice de l'auteur en préambule, grand, maigre, gonflé de sève rose et blanche; c'est un arbre vivant et lisant.»

La Mancha de Cervantès était une région aride et désolée. Dans le paysage des trois peintres suisses, don Quichotte traverse sereinement un décor mental, à la fois lumineux et sombre: celui de l'humour gris?

Christian Pellet

Philippe Fretz, Stéphane Fretz, Stéphane Zaech et Stéphane Zagdanski: exposition au Manoir de la Ville de Martigny jusqu'au 29 mai. Vernissage le 16 avril à 17h30. Impression en public de gravures par Raymond Meyer le 23 avril à 14h. Conférence de l'écrivain, *Don Quichotte manipulé*, le 28 mai à 20h. (024) 456 76 67.

*Paysage avec don Quichotte*, éditions art&fiction, Lausanne.  
[www.artfiction.ch](http://www.artfiction.ch)

# Ecrivain d'amour

Anne Rivier

Suite du *Catalogue d'Entreprise d'Alice Merveille*, ouvrage brouillon destiné à réveiller un mort devenu trop silencieux

### 3. Villageois, agriculteurs, artisans, petits commerçants.

Une strate, une caste, une classe? Non, juste un ensemble hétéroclite de personnes que je croyais bien connaître, pour les avoir côtoyées pendant des années, et de très près. Je t'ai déjà exprimé dans une lettre précédente mon amère déception les concernant. Détaillons le pourquoi du comment.

Depuis ton décès les Jeandroz m'invitent régulièrement le dimanche à déjeuner. J'arrive au village en train. De la gare je vais à pied le long de la Grand Rue. Et nos indigènes de bomber de la cornée sur mon passage! Je flaire leur réprobation à des kilomètres. Veuve, je devrais raser les murs. Ma récente transformation, que dis-je, ma soudaine transfiguration amoureuse les a rendus soupçonneux. On m'épie mais on ne sort plus de sa ferme ou de son échoppe pour venir me serrer la main. Entre nous, mon feu, je m'en tape le tatouillard, Dieu m'absolve! Ce qu'Il accomplit derechef, car Il sait, Lui, combien je les ai entourés, ces gens, les plus vieux notamment.

Tu te souviens de Numa Vuille l'Ancien, éleveur de chevaux et taupier communal? Il est mort deux mois après toi et repose à quelques cercueils du tien. Un prénom, un nom, gravés sur un bloc de granit, voilà ce qu'il reste de ce Numa-là. Aux moissons, aux regains, nous allons les aider, sa femme Suzette et lui. Notre Jeanne en profitait pour monter Cocotte, leur placide jument. Tu m'avoueras que les Vuille auraient pu dénicher ouvriers agricoles plus débrouillards. Simplement, nous étions bénévoles, et dans notre chrétienne candeur nous pensions que le village entier nous appréciait. Avec le recul je réalise que tous donnaient le change avec une habileté consommée.

Toi mon feu, au moins te respectaient-ils. Ton autorité morale leur en imposait. Moi, mon état d'épouse de pasteur ne leur inspirait aucune

considération particulière. Evidemment, vu du pont de grange ou du tas de fumier, rendre des visites à journées faites, accueillir les gens chez soi à n'importe quelle heure, écouter les doléances, respecter les confidences, tisser et retisser le lien entre le Berger et ses ouailles, c'est un boulot de feignasse! D'ailleurs, mes promenades solitaires à travers champs m'ont valu quantité de saluts ironiques du haut des tracteurs. Alors madame Wermeille, on se balade? Sous-entendu: on se la coule douce, pendant que le paysan se crève à engraisser vos escalopes. Vois-tu, mes clients de la campagne, je les identifie au premier coup de téléphone. Ils sont exi-

geants, peu flexibles. Maîtres chez eux, maîtres au-dehors. Qui paie commande. Et les lettres que je rédige pour leurs femmes sont fort rares. Quant aux célibataires, la besogne principale consiste à répondre aux offres de mariage reçues d'outre-mer ou des pays de l'Est. J'examine avec eux les dossiers des candidates à la Prospérité Helvétique. Jeunes filles au sourire postiche, le corps cuirassé de tissus clinquants, probablement forcées chez le photographe par leurs familles. J'imagine les bidonvilles, la misère qui tape dur au soleil, les banlieues boueuses, les friches industrielles, les barres d'immeubles à la soviétique.

Mes amateurs égrillards me glissent leurs albums de fiancées comme un menu disponible à la carte. Ayant arrêté leur choix, ils me dictent leurs pieux mensonges avec aplomb: tous beaux, riches, honnêtes et travailleurs! Je tente de les freiner, j'évoque les inévitables difficultés, les différences culturelles, peine perdue. L'attrait de la femme esclave est irrésistible.

4. *Fonctionnaires moyens*. Catégorie la plus étendue en nombre. Vocabulaire standardisé. Avec eux je m'exerce aux surfilages de la confection courante. Fond de commerce indispensable, permet de faire ses gammes.

5. *Cadres et intellos*. Respectueux de la forme et du style. Nourris de Descartes et de Keynes. Pourtant la passion les déstabilise de la même manière, l'Amour défiant la Méthode et les lois de l'Economie. Mécanismes décalqués des miens? Je me délecte de leurs désarrois, je m'ingénie à canaliser leur imbroglio verbal. Ils vantent l'impact et le succès de mes formules loin à la ronde. Opération marketing réussie.

6. *Récidivistes, mâles et femelles*. Mes élus! Ils sont le souffle de mon activité, le déclencheur de mes inventions les plus originales. Sans eux le métier ne serait que du métier. Consultent parfois à l'improviste, m'informent des moindres développements de leur histoire, et dans ces retours de courrier je puise des énergies renouvelées. Un danger cependant: le secret professionnel me pèse. Si je m'écoutais je franchirais la frontière, je modifierais le cours des événements, car j'en aurais le pouvoir, je suis une police affective à moi toute seule. Marqué défendu! Si l'écrivain est un demiurge, l'Ecrivain d'Amour n'est qu'un salarié de la plume, ne jamais l'oublier.

7. *Abonnés de la Compagnie des Pasteurs*. Egalement fournis par Philippe Laporte, mon zéléateur ébloui. Lequel me prédit une fructueuse carrière dans les milieux du Culte, en écrivain de l'Amour du Prochain. Vais-je remettre la compresse? Pour le souvenir, et qui sait, pour l'avenir?

- Enfin, ma chère Alice! Bravo! Oui, c'est moi, ton Feu, moi que la joie pure vient d'attiser à blanc. Moi, ton Brasier, que l'énoncé de tes dernières dispositions a extrait de ses préoccupations célestes. J'aime à te savoir sur le point de retrouver le Vrai Chemin! Jusqu'à présent, mon écoute était par trop intermittente, j'en conviens. Attends-toi désormais à me voir réapparaître dans tes rêves. Nous y converserons à loisir, sous le masque. Persévère dans cette voie, ma douce amie, et suis ton inspiration, car elle est bonne!

(à suivre)

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:

**François Cherix (fc)**  
**Alex Dépraz (ad)**  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**André Gavillet (ag)**  
**C-F. Pochon (cfp)**  
**Christian Pellet**  
**Anne Rivier**  
**Jean Christophe Schwaab (jcs)**  
**Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863,  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)